

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17144 / 100907
Resilux Schweiz AG, 1994 Aproz
fabrication de bouteilles pour boissons en PET.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement)
- 10-17151 / 101678
vonRoll casting (pipesystems) sa, 2830 Choindez
production: centrifugation, atelier mécanique, moulage à main, revêtement et cubilot.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
49 H
02.08.2010–31.07.2013 (Modification)
- 10-17160 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
fabrication de filtres céramiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H, 4 F
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
- 10-17189 / 112216
ACT Cables SA, 1400 Yverdon-les-Bains
production: extrusion pour câbles chauffants.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17163 / 101721
Prétat SA, 2952 Cornol
secteur matriçage et découpage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.10.2010–31.10.2011 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17145 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
service de maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements / infrastructures du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17150 / 101678
vonRoll casting (pipesystems) sa, 2830 Choindez
service de piquet pour les installations de production et de logistique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 H
02.08.2010–31.07.2013 (Modification)
- 10-17152 / 110086
Philip Morris ITSC Sàrl, 1006 Lausanne
centre de calcul informatique: interventions lors de problèmes techniques sur leurs équipements et applications informatiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
11 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17171 / 111718
blue-infinity S.A., 1003 Lausanne
concerne les projets, mandats en cours pour 2011(nouvelles applications informatiques et réseaux); intervention de dépannage sur le site de Nestlé Suisse SA, 1814 La Tour-de-Peilz (Infrastructure Management).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17172 / 111718
blue-infinity S.A., 1003 Lausanne
Infrastructure Management: intervention de dépannage informatique (application Nessoft et WMS) pour leur client Nespresso. Projet support pour 2011.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17175 / 112215
Siemens IT Solutions and Services AG, 1800 Vevey
Organisation de service: intervention lors de problèmes techniques sur les équipements de leurs clients dans toute la Suisse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
7 H
01.07.2010–30.06.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-16872 / 100656
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe
four de recuit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-17156 / 110944
Baccinex SA, 2822 Courroux
laboratoire: contrôle biologique de la production des médicaments.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-17159 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
fabrication de filtres en céramiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
43 H, 1 F
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 octobre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail